DEPARTEMENT DE L'ALLIER **CANTON D'ESCUROLLES**

COMMUNE DE SAINT-REMY-EN-ROLLAT

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Le trois octobre deux mil sept, à18h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MARTINET, Maire, suite à la convocation du vingt cinq septembre deux mil sept.

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Présents : *Mr MARTINET, Maire ;*
Mme BONNEFOY, Première Adjointe ; Mrs DUMONT — VIGIER, Adjoints.
Mrs LOUIS - DEAL– LOMBARDI – REGIS- ; Mme RUDEWICZ, Conseillers Municipaux.

Absents : Mrs *SIEBERT – HUGUET, Mmes MATHIEU – FOURY.*

Secrétaire de Séance: Mr DUMONT.

Objet :

Délibération n° 2007-10-03-02 bis

PLAN LOCAL D'URBANISME

INSTAURATION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire,

Vu *la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*
Vu *le Code Général des Collectivités Territoriales,*
Vu *le Code de l'Urbanisme,*
Vu *le Code de l'Expropriation,*
Vu *la Délibération du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2005 , portant approbation du PLU,*
Vu *la Délibération du CM en date du31/01/06, portant prescription de la révision du PLU,*
Vu *la Délibération du CM en date du 3 Avril 2007, ayant arrêté le projet de PLU,*
Considérant *l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, pour lui permettre de mener à bien sa politique foncière,*

Propose au Conseil Municipal :

- d'instaurer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal dans les zones U et AU,

- de donner une délégation au Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain ainsi instauré.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture de Vichy et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE ces propositions,

Fait et délibéré à l'unanimité,

Le trois Octobre deux mil sept
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Claude MARTINET

SOUS-PREFECTURE DE VICHY
DOCUMENT REÇU LE
15 OCT. 2007
VU POUR VALOIR RÉCÉPISSÉ

SAINT-REMY-EN-ROLLAT 03310 (Allier)